



Compte-Rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire Du 27 Août 2022

Ouverture à 9.30 de l'Assemblée Générale Extraordinaire par la Présidente du Yacht Club de Carnac, Armelle Le Fournier, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Le secrétaire, Gilles Grenier, fait le point des présents et pouvoirs : 28 présents et 13 pouvoirs. Il rappelle que le Yacht Club de Carnac compte 203 membres à jour de leur cotisation dont 8 membres nés après le 26/08/2006 qui ne peuvent pas voter, soit un total de 195 votants. Par conséquent, le quorum des 2/3, soit 130 votants, n'est pas atteint pour que cette Assemblée Générale Extraordinaire puisse se tenir. Une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera donc convoquée dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 9.35.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Présidente invite les membres présents à exprimer leurs questions dans le cadre d'un forum d'échange et lit la lettre reçue d'un membre qui a conduit au report de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Août au 27 Août 2022.

Philippe Halluitte, responsable de la Commission Statuts, présente le cadre dans lequel la commission a préparé l'évolution des statuts afin de suivre l'évolution de sa stratégie et de celle de l'environnement général.

Cette proposition de révision concerne l'objet de l'association, par le renforcement de la formation à la conduite mais aussi à la gestion des bateaux de plaisance à moteur, dans la continuité des "permis mer" actuels. Pour permettre une gestion permanente de l'association par ses membres, la tenue de toutes les réunions et assemblées du club pourra se faire soit en présentiel ou à distance afin de permettre à l'association de fonctionner toute l'année, quel que soit l'emplacement géographique de ses membres tout en continuant à préparer son avenir. La mixité sera renforcée tant au niveau de la répartition femme/ homme qu'à celle des âges. Concernant les commissions, outre les commissions éphémères, 3 commissions permanentes sont proposées: sportive, finance, ressources humaines

Plusieurs membres demandent à ce que ces propositions d'évolution par rapport aux statuts actuels soient clairement tracés. La Présidente et les membres de la commission Statuts s'engagent à transmettre par mail aux membres un document avec suivi des modifications, facilitant la lecture pour vote lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

A la question portant sur la possibilité de rejeter cette proposition de modification des statuts, la réponse apportée est qu'il suffit qu'il y ait une majorité Contre.

Armelle Le Fournier

Présidente

Gilles Grenier

Secrétaire du YCC

Le 05/09/2022